

Séance du 07 mars 2024

Concernant l'AFFECTATION du RESULTAT de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Arnaud OVIDE, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➤ **Résultat de la section exploitation à affecter**

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice	11 374,12 € +
Résultat antérieur report (ligne 002 du CA)	
I. Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) :	21 683,55 € +
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) :	€
Résultat de clôture à affecter	(A1) Excédent : 33 057,67 € =
	(A2) Déficit : €

➤ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	-32 364,35 € +
Résultat antérieur reporté à la section d'investissement (ligne 001 du CA) :	44 489,82 € +
Résultat comptable cumulé (ligne D001 ou R001 du budget N+1) :	12 125,47 € =
Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) :	15 000,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
(B) Besoin (-) réel de financement :	-2 874,53 €
Excédent (+) réel de financement :	€

➤ **Affectation du résultat de la section d'exploitation**

Résultat excédentaire (A1)	
En priorité, apurement de l'éventuel déficit de fonctionnement (II) (recette non budgétaire au compte 119)	€
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)	-2 874,53 €
En dotation complémentaire en réserve : (recette budgétaire au compte 1068)	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement : (recette non budgétaire au compte 110) (ligne R 002 du budget N+1).....	30 183,14 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur	
(recette non budgétaire au compte 119) (ligne D 002 du budget N+1)	€

➤ **Transcription budgétaire**

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	30 183,14 €		12 125,47 €
			R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé
			2 874,53 €

Fait à SAINT AUBIN DE BLAYE, le 07/03/2023

Nombre de membres en exercice : 12
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages : exprimés : 10 Pour : 10 Contre :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-préfecture le 07/03/2024 et de la publication, le 07/03/2024, Abstentions :

Date de la convocation : 28/02/2024

Délibéré par le Conseil municipal à SAINT AUBIN DE BLAYE, le 07/03/2024

La secrétaire de séance
 Sandrine HALLER

Le Maire
 Arnaud OVIDE

